

## Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 27 février 2025

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : [www.valesdunes.fr](http://www.valesdunes.fr)

Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délais de 7 jours après son approbation.

Numéro	Objet	Décision
N°2025/19	Approbation du procès-verbal - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 23 janvier 2025	Approuvée
N°2025/20	Administration générale - Avenant n°2 au contrat de concession de production et distribution d'énergie calorifique	Approuvée
N°2025/21	Aménagement de l'espace - Débat sur le second Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en élaboration, suite à l'intégration de la commune de Saint-Sylvain	Approuvée
N°2025/22	Aménagement de l'espace - Avenant n°1 au marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire de Val ès dunes	Approuvée
N°2025/23	Assainissement - Programme de travaux de réhabilitation 2023 : avenant n°2	Approuvée
N°2025/24	Assainissement - Lancement de la consultation pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales rue Victor Chautard sur la commune de Bellengreville	Approuvée
N°2025/25	Complexe aquatique - Conventionnement avec le Département du Calvados pour la prise en charge financière des classes de 6ème fréquentant dunëo	Approuvée
N°2025/26	Personnel - Création de postes	Approuvée

*L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.*